

CHAMPIONNAT DES ÉCOLES DES PYRÉNÉES ORIENTALES PERPIGNAN 5 Février 2025

**Halle Marcel Cerdan, Parc des Sports
88 Av. Paul Alduy, 66100 Perpignan**

Article 1. Organisation

Le Championnat scolaire des Pyrénées Orientales, phase départementale du Championnat de France scolaire est organisé par le CDJE66 et le club de Perpignan les Rois de la Têt, il se tiendra le Mercredi 5 Février 2025 à la Halle Carpentier (Parc des Sports) 66000 Perpignan.

Sont autorisés à participer les joueurs scolarisés dans une école primaire des Pyrénées Orientales licenciés A ou B à la Fédération Française des Échecs ou licenciés FIDE. Les joueurs non-licenciés auront leur licence B prise en charge directement par le CDJE66, à condition d'avoir effectué leur inscription en ligne et de pointer en temps et en heure.

Article 2. Règles du jeu et appariements

Les règles du Jeu appliquées sont celles de la FFE et de la FIDE. L'article A.5 du Livre de l'Arbitre de la FFE s'applique pour l'intégralité du tournoi.

Le tournoi se joue sous la forme d'un Open Suisse individuel en 7 rondes. Le nombre de rondes pourra être revu à la baisse au cas où l'horaire imparti à l'organisation risquerait d'être dépassé.

Les appariements se font selon le système suisse intégral assisté par le logiciel PAPI. La couleur du joueur avec le numéro d'appariement 1 sera tirée au sort avant le début de la première ronde.

Seront appariés à la première ronde les joueurs qui auront pointé et fait contrôler leur certificat de scolarité (papier ou possibilité pour l'école d'envoyer les pdf par mail avant le 29/01/2024).

Article 3. Cadence et arbitrage

La cadence du tournoi est de 12mn + 3s par coup pour l'intégralité de la partie. Le nombre de coups illégaux autorisés est de 2, au troisième coup illégal noté par l'arbitre la partie est perdue.

Article 4. Horaires

Pointage obligatoire de 7h30 à 8h30, il est fortement conseillé d'arriver au plus tard à 8h00 étant donnée la file d'attente.

Ronde 1 à 9h00, ronde 2 à 9h45, ronde 3 à 10h30, ronde 4 à 11h15, ronde 5 à 12h00, ronde 6 à 12h45, ronde 7 à 13h30, remise des prix prévue à 15h00. Le gymnase devra être rangé et libéré avant 16h00.

Il est recommandé d'avoir son panier repas avec soi et de manger entre les rondes dès que sa partie est finie et le résultat dûment enregistré par un arbitre.

Les joueurs n'ayant pas pointé au minimum 30 mn avant le début d'une ronde, ne pourront jouer qu'à la ronde suivante. **Les joueurs retardataires pourront entrer dans le tournoi jusqu'à la ronde 3 maximum** en marquant 0 point (forfait) sur les rondes non jouées.

Toutes les parties commencent en même temps et les pendules des retardataires seront enclenchées par l'arbitre ou l'adversaire. Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 12 minutes par rapport à l'heure prévue de début de la ronde sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 5. Inscription et prix

L'inscription est gratuite, elle doit s'effectuer individuellement en ligne sur le site du CDJE66 : <https://www.cdje66.org/inscription-tournoi/> **avant le 29/01/2025**, en précisant obligatoirement son établissement scolaire. L'inscription donne lieu à un mail de confirmation.

L'inscription ne dispense pas du pointage obligatoire.

Les participants doivent pouvoir présenter un certificat de scolarité sur place, ou bien l'école aura pu envoyer au CDJE66 les certificats de scolarité en pdf.

L'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions si le quota maximum d'inscrits est atteint. Le cas échéant un quota maximum de joueurs par école pourra être établi.

Les 3 premières écoles se verront décerner les titres de Championne, vice-Championne et 3ème des Pyrénées Orientales 2025, une Coupe, et chacun de leurs 8 meilleurs joueurs classés (dont au minimum 2 filles et 2 garçons) recevra la médaille gravée officielle du CDJE66.

Tous les autres participants recevront la médaille commémorative du Championnat.

Article 6. Classement et départages

Les joueurs sont classés individuellement, puis un classement des établissements est constitué par la somme des points des 8 meilleurs joueurs du même établissement, dont au moins 2 filles et 2 garçons.

Tout établissement présentant un nombre ou une qualité de joueurs et joueuses inférieurs au minimum ne sera classé qu'après les établissements complets, quel que soit le score.

Cas particulier : les écoles faisant partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ou d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) sont considérées comme une école unique. En cas d'équipe constituée sur plusieurs écoles de ce type, il appartient à ces écoles de fournir la preuve de leur appartenance à un même RPI ou SIVOS (copie de l'arrêté préfectoral).

En cas d'égalité le départage est dans l'ordre : 1. Buccholz Tronqué 2. Buccholtz 3. Cumulatif.

Article 7. Qualification

La première moitié des établissements complets (ayant présenté au moins 8 joueurs dont un minimum de 2 filles et 2 garçons), arrondie à l'entier supérieur pourra accéder à la finale académique, avec au minimum les 3 premiers.

Toute l'information (règlement, date, lieu) concernant la finale académique se trouvera sur le site internet de la Ligue d'Occitanie : <https://echecs-occitanie.fr/>

Article 8 : Particularités

- Seuls les arbitres sont autorisés dans l'espace de jeu.
- Tout forfait non prévenu auprès des arbitres sera sanctionné par l'exclusion du tournoi.
- Tout manque de respect aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants et des spectateurs.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de tournoi (y compris après les rondes)
- Prière d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre principal : Stéphane Laborde (AFO2). Arbitre principal adjoint : Richard Garcia (AFO2)
Arbitres adjoints : Sébastien Rossignol (AFC), Teddy Leyer (AFC), Nathalie Pélican (DAFFE1),
Philippe Surugue (stagiaire AFC), Albert Nègre (DEFPE1)

Article 10 : Appels

En cas d'appel une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres, dont 1 représentant des arbitres.

Article 11 : Engagement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'organisateur et arbitre principal
Stéphane Laborde AFO2